

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 OCTOBRE

INFORMATIONS

Pendant que la plupart des journaux républicains font consister toute la politique de l'heure présente à injurier M. le Comte de Paris, le *Parti National* prend les choses avec plus de calme et plus d'esprit pratique. Il cherche dans les événements qui viennent de s'accomplir, l'enseignement qu'on en peut tirer. Après avoir constaté l'indignation bruyante de ses confrères politiques, il leur dit :

« Cette indignation, si elle est sincère, suppose, chez ceux qui l'expriment, une forte dose de naïveté ; mais la haine du Comte de Paris pour la République s'appuie sur un sentiment très humain. Elle le traite en paria ; elle lui fait un crime du hasard de sa naissance ; elle le chasse de son sein comme un vil malfaiteur. Elle fait pis encore. Le châtiement qu'on inflige aux malfaiteurs, est essentiellement temporaire. Au bout d'une ou plusieurs années, ces derniers peuvent espérer voir la fin de leur peine. Mais pour le Comte de Paris l'anathème n'a pas de limite. C'est un exil perpétuel qui pèse sur lui et ses descendants.

Et l'on veut que, dans une pareille condition, un homme, tout prince qu'il est, ait assez de philosophie pour accepter ce rôle sans se plaindre ! Et l'on veut que le proscrit s'incline avec résignation sous la verve des proscriptionnaires ! Et l'on veut que, condamné à un exil sans pitié par des juges qui ne peuvent invoquer contre lui que des raisons d'Etat, il accepte ce jugement sans protestation et qu'il aille jusqu'à bénir la main qui le frappe ! Non ! il ne faut pas demander à un homme des sacrifices au-dessus des forces humaines. Parmi ceux qui ont expulsé le Comte de Paris, combien il y en a-t-il qui, mis à sa place, agiraient autrement ? »

Les républicains feront bien de méditer ces réflexions d'un journal qui n'est certes pas leur ennemi et qui a toujours fait profession d'attachement aux institutions républicaines.

On fait en ce moment de grands préparatifs à New-York pour fêter l'arrivée de M. le Comte de Paris et du duc d'Orléans en Amérique.

On prépare de splendides fêtes à New-York et à Newport, la station balnéaire à la mode de l'autre côté de l'Océan.

Avant-hier, le général Daniel E. Sickles, sheriff du comté de New-York, a été convoqué pour préparer le programme de la bienvenue que l'on veut souhaiter au Comte de Paris au nom de ses anciens compagnons d'armes de l'armée du Potomac.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* publie un extrait d'un article que M. Goblet fait paraître dans la *Revue Générale*. M. Goblet critique le résultat donné par la politique de la nouvelle école républicaine, qui propose de substituer les questions d'affaires aux questions de principes ; il conclut que le dégrèvement de la propriété non bâtie, profitant uniquement aux gros proprié-

taires, n'est nullement une réforme démocratique ; la Chambre, en le votant, a créé simplement dans le budget un déficit d'une quinzaine de millions.

Arrivant aux *Couloises du boulangisme*, M. Goblet reproche aux modérés de s'être jetés avidement sur cette publication, afin de trouver une nouvelle occasion d'attaquer les radicaux en les accusant d'être les auteurs du boulangisme ; mais les modérés oublient que le boulangisme date seulement du jour où le général Boulanger a été mis hors du Ministère par la coalition des modérés et de la Droite.

M. Goblet, en terminant, constate que le terrain de la République est aujourd'hui débarrassé de tous les obstacles ; il s'agit non pas d'approprier la République aux goûts et convenances de la Droite, mais de reconstituer le parti républicain sur la base non seulement des intérêts, mais des principes.

Le nouveau classement qu'a dressé le ministre de l'instruction publique des membres de l'enseignement primaire montre qu'il y a actuellement en France, en y comprenant les augmentations de personnel prévues par la dernière loi, un total de 404,483 instituteurs ou institutrices, se divisant en 55,556 instituteurs et 48,929 institutrices.

Le département qui en compte le plus, après la Seine qui en a 4,632, est le Nord, qui en possède 4,230 ; celui qui en a le moins est la Nièvre, qui n'en a que 328.

Le traitement de tout ce personnel absorbe 452 millions.

LES RENGAGEMENTS DANS LA MARINE

La classe de 1885 (hommes de l'armée de mer) a quitté les ports le 24 au soir pour rentrer dans ses foyers. Des cinq ports, on nous signale qu'il n'y a pas eu une seule demande de rengagement provenant des soldats. Il y a longtemps que nous avons prévu cela. Si nos législateurs se mettaient en contact avec l'armée comme nous le sommes, si du moins ils tenaient compte des conseils donnés par les gens du métier, ils n'auraient point voté cette loi inutile des rengagements, cherchant ainsi à semer inutilement l'argent des contribuables.

Les seuls rengagés sur lesquels ils peuvent compter, quelle que soit la prime qu'ils offriront, seront des employés appelés à se créer une douce situation dans le régiment, tels que caporaux-tailleurs, cordonniers ou armuriers, c'est-à-dire ceux qui se trouvent affranchis du service colonial.

Ce n'est pas le tout de faire des lois, il faudrait encore savoir, avant de les voter, si elles recevront leur application. Malheureusement, ce souci ne hante guère nos honorables du Palais-Bourbon et du Luxembourg.

En voici encore un exemple, d'ailleurs : il y a trois ans que la loi sur l'ameublement des sous-officiers a été votée, et ils attendent toujours cette faveur. Ceux de la marine n'ont ni l'ameublement, ni même la tenue de ville ; dans certains ports, on les loge plus mal que les soldats. Nous pourrions en citer où ils sont dix par chambre. Et on voudrait les voir rengager ? On n'en emploie guère le moyen.

(France militaire.)

Sont parties avant-hier de Marseille, se rendant à Nouméa, à bord du paquebot *Yarra*, treize familles de Nontron (Dordogne).

Ces familles comprennent 53 individus envoyés en Calédonie où des concessions gratuites de terre leur sont accordées par la Société française de colonisation.

Un officier français espion prussien

On mande de Nancy au *Petit Parisien* :

« L'arrivée de ce misérable à Nancy avait été signalée télégraphiquement de Belfort par un inspecteur de la police de Sûreté qui le suivait et était monté dans le même train.

» Bonnet (c'est son nom), quand il était officier, menait une existence qui n'était point en rapport avec ses ressources ; il faisait des dupes nombreuses dans les villes où il était en garnison ; aussi fut-il envoyé d'office au 109<sup>e</sup> de ligne, à Chaumont.

» Mais dans cette ville comme dans les autres, de nombreuses plaintes se produisirent.

» De plus, Bonnet s'adonnait à la boisson, et c'est cette dernière raison qui motiva sa radiation des cadres de l'armée.

» Après sa mise à la réforme, il reçut une pension de 800 fr. qui était insuffisante pour parer à tous ses besoins.

» C'est alors qu'il conçut, lui, un ancien officier français, l'idée abominable de recueillir des renseignements sur notre système de défense et de les livrer à l'ennemi

» Le misérable a avoué son crime avec un cynisme révoltant.

» Il recevait du gouvernement allemand une allocation de trois cents francs par mois ; de plus, il lui était accordé quinze francs par jour pour ses frais de voyage.

» Bonnet n'aurait pas opéré seul, si nous en croyons certains renseignements qui nous parviennent de source autorisée.

» La tournée du général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée française, aurait été étroitement surveillée par plusieurs agents militaires d'Allemagne. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 octobre 1890.

Aujourd'hui, deuxième jour de la liquidation, on s'occupe des valeurs. Les tendances sont en général celles d'hier. Le 3 0/0 clôture à 94.77 ; le 4 1/2 0/0 à 106.60.

Les cours de compensation des actions des établissements financiers principaux ont été fixés comme suit : Crédit Foncier, 4,305 ; Banque de Paris, 872 ; Crédit Lyonnais, 785 ; Banque d'Escompte, 533 ; Crédit Mobilier, 455 ; Société Générale, 505 ; Société de Dépôts et Comptes courants, 600.

L'action des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône vient de détacher son coupon de 11.27 et cote 528.75. Le revenu net minimum de 25 fr. 54 par action, sans compter les produits que peut donner l'exploitation soit des lignes concédées, soit des lignes dont la Compagnie fermière, représente donc un intérêt de 4.83 0/0 au cours actuel.

Tout capitaliste ayant en portefeuille des valeurs françaises garanties par l'Etat, lesquelles rapportent en moyenne 3 1/2 0/0, fera bien d'en échanger une fraction contre des actions des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône.

Les Etablissements Eiffel ont une bonne te-

nue à 570. La récente décision de la commission d'enquête au sujet du Métropolitain va certainement pousser cette valeur.

L'obligation de la Société anonyme Universelle des Alcools et Liqueurs purs trouve sur le marché un accueil très favorable ; on la traite avec une prime de 1 fr. 50.

La Société Hispano-Néerlandaise a un marché très actif. Des demandes nombreuses ont porté à 30 fr. l'action que des réalisations avaient ramenée à 25. Un syndicat de banquiers puissants s'organise à Amsterdam et l'on prévoit d'ici peu les cours de 35 et 40 fr. Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

Une circulaire ministérielle du 22 septembre contient les instructions relatives aux engagements à contracter cette année pour l'armée de terre.

Les engagements seront ouverts à partir d'aujourd'hui jusqu'au 31 décembre et ensuite du 1<sup>er</sup> au 31 mars pour les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.

Ils seront reçus pour trois, quatre ou cinq ans.

Après avoir examiné l'état physique du jeune homme demandant à contracter un engagement, le commandant de recrutement adressera un avis au chef de corps, et celui-ci répondra par une attestation établissant que les engagements pour le corps sont ou ne sont pas au complet.

Dès que le chiffre fixé par le ministre sera atteint, les chefs de corps en préviendront le ministre par la voie télégraphique.

L'ancienne exception relative aux compagnies d'ouvriers et d'artificiers est maintenue ; ces corps reçoivent des engagés pendant toute l'année.

Le décret du 28 septembre 1889 fait connaître les conditions de taille, de profession ou d'aptitude exigées et les pièces à produire par les jeunes gens qui désirent s'engager.

Le chiffre des engagements à recevoir est ainsi fixé, par corps :

Régiments d'infanterie et sapeurs-pompiers de Paris, 35 ; bataillons de chasseurs à pied, 20 ; régiments de zouaves, 400 ; régiments de tirailleurs et bataillons d'infanterie légère d'Afrique, *illimité* ; régiments de cavalerie, spahis exceptés, 40 ; régiments de spahis, 20 ; 5<sup>e</sup> compagnie de remonte pour l'atelier d'armurerie de Saumur, *selon les besoins* ; les 2<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 43<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> d'artillerie, 75 ; les autres régiments d'artillerie, 40 ; bataillons d'artillerie de forteresse, 20 ; régiments de pontonniers, 20 ; compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, *selon les besoins* ; régiments du génie, 150.

On a annoncé l'augmentation des troupes du gouvernement militaire de Paris, par l'affectation d'un régiment de cavalerie à la garnison de Vincennes.

Il ne s'agit nullement de changer la composition de la 1<sup>re</sup> division de cavalerie qui reste fixée à six régiments. Mais le second régiment de dragons, actuellement fractionné dans trois casernes, sera transféré des vieux quartiers qu'il occupe à Grenelle et au quai d'Orsay, dans une caserne neuve dont la construction à Vincennes se trouve prévue au budget pour 1891.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour siéger à la prochaine session des assises, dont l'ouverture est fixée au lundi 10 novembre :

#### Jurés titulaires

MM.

Tourneux, Joseph, marchand de nouveautés à Durtal.  
Touren, André, propriétaire à Rou-Marson.  
Courjaret, Benjamin, propriétaire à Louresse-Rochemenier.  
De la Forest d'Armaille, Ambroise-Louis-Henri, propriétaire au Bourg-d'Iré.  
Buignier, Max, propriétaire à Beaucozézé.  
Delau, Charles, notaire honoraire à Volandry.  
Gangnieux, Germain-Joseph, marchand de grains à Chemillé.  
Baguenier, Henri-René, propriétaire à Sainte-Gemmes-sur-Loire.  
Dubois, Victor, cultivateur à Gohier.  
Pallu du Bellay, Raymond, propriétaire à Denezé.  
Bionneau, René, propriétaire à Denezé.  
Fonteneau, Jean, marchand de bois à Saint-Germain (canton de Montfaucon).  
Girondeau, Auguste, propriétaire à Noyant.  
Epoudry, Jean, propriétaire à Brézé.  
Léger, Joseph, propriétaire à la Chapelle-Saint-Laud.  
Bordillon, Louis, propriétaire à Marigné, près Daon.  
Carré, Charles, propriétaire au Puy-Notre-Dame.  
Burdin, François-André, imprimeur à Angers, quai des Carmes.  
Hucheloup, Auguste, banquier à Angers, 46, rue Chevreul.  
Rassineux, Benjamin, teinturier à Gesté.  
Gauthier, Augustin, propriétaire aux Verchers.  
Perrault, Edouard, propriétaire à Cheffes.  
Brochard, Paul, conducteur des ponts et chaussées à Beaupréau.  
Bréhéret, Désiré-Joseph, propriétaire à Angers, rue du Haras, 4.  
Yallée, Pierre, propriétaire à Chemillé.  
Dupuy, Paul, sans profession à Vivy.  
De Caqueray, Raoul-Louis-Frédéric-Marie, propriétaire à la Jumellière.  
Gontard, Eugène-René-Pierre, propriétaire à Bouzillé.  
Delaunay, Adolphe-Louis, épicière à Montrevaux.  
Mercier, Emile, propriétaire à la Possonnière.  
Prévost, Daniel, licencié en droit à Dauverny.  
Perrault, Eugène, propriétaire à Brézé.  
Hervé, René, propriétaire à Tilliers.  
Lemesle, Prosper-René, propriétaire à Vernantes.  
Baron, Joseph, propriétaire à Angers, rue Chevreul.  
Gournon, Jean-Auguste, négociant à Saint-Pierre-de-Chemillé.

#### Jurés suppléants

Forestier, Pierre, négociant, rue Beaurepaire, 39.  
Dufil, Auguste-Jacques, docteur-médecin, boulevard de Laval, 43.  
Beni, Jules, négociant, rue Plantagenet, 7.  
Cochet-Debel, André-Marie, inspecteur des chemins de fer, 79, rue Eblé.

## LE GÉNÉRAL BONTEMPS

A propos des conscrits séminaristes, M. Francisque Sarcey, dans sa chronique de la France de dimanche dernier, rappelle le duel célèbre d'un Saumurois, François Bontemps, aumônier du quatrième bataillon de l'Eure en 1791-92, devenu plus tard général de brigade.

Ce souvenir d'il y a un siècle nous a donné l'idée qu'une biographie du général Bontemps pourrait intéresser nos lecteurs.

Nous publions celle de Bodin :

« Né à Saumur le 1<sup>er</sup> juin 1753, François Bontemps fit ses humanités au collège de cette ville, et son cours de philosophie au séminaire d'Angers où il reçut la tonsure. Un goût décidé pour la profession des armes le déterminait à quitter la carrière dans laquelle ses parents l'avaient introduit, et le 4<sup>er</sup> avril 1772 il s'engagea dans le régiment du roi infanterie. Une belle figure, les formes d'un hercule, une taille de cinq pieds six pouces, une grande aptitude au service, le firent parvenir, en 1774, au grade de sergent des grenadiers, et il continua pendant dix ans de servir en cette qualité. Mais, né dans la classe plébéienne, de parents peu riches, il ne pouvait prétendre alors à un grade plus élevé; il quitta à regret son régiment, revient dans sa famille, et cède de nouveau aux instances qu'elle lui fait de reprendre l'état ecclésiastique. Il entre dans l'ordre de Fontevault en 1783, et devient confesseur des religieuses de Collinances, diocèse de Meaux, en 1790. L'année suivante, des bataillons de volontaires se forment dans tous les départements; à la vue de cette belle jeunesse en uniforme et en armes, le nouveau directeur des Collinances sent renaître sa première inclination pour l'état militaire; mais le caractère dont il est revêtu ne lui permettant pas de s'enrôler comme soldat, il se présente pour être aumônier, et part, en cette qualité, avec le quatrième bataillon de l'Eure qui se rend à l'armée.

En 1792, les troubles civils commencent, l'habit ecclésiastique est insulté partout; déjà M. Bontemps avait entendu plusieurs fois crier: *A bas la calotte!* lorsque, passant devant un café de la ville où il était en garnison, un officier répète le même cri, en lui jetant au visage un reste de liqueur qu'il avait dans un verre. *Le prêtre vous pardonne*, dit l'aumônier militaire avec beaucoup de douceur, *mais le citoyen demande raison de cette insulte*. Des ris, des huées répondent à cette provocation, qui paraît plaisante dans la bouche d'un abbé; cependant il insiste, et on le suit hors de la ville.

« Rendu sur le pré, il quitte sa soutane, ôte sa calotte, demande une épée, le fer se croise, et bientôt l'agresseur tombe mort aux pieds de l'aumônier. M. Bontemps se remet en garde,

et dit, avec le plus grand sang-froid, à cinq à six officiers qui étaient présents: *Vous allez sans doute, Messieurs, venger la mort de votre camarade; je vous attends*. Personne ne répond, on se regarde avec étonnement, on admire l'air martial, le maintien noble de l'aumônier sous les armes, et ceux qui, un instant auparavant, lui avaient donné tant de marques de mépris, lui font fête et lui demandent son amitié.

« Cette aventure fit connaître M. Bontemps, et peu de temps après il fut nommé lieutenant de grenadiers du quatrième bataillon de l'Eure. Il se trouvait, en cette qualité, en garnison à Landau, lorsque l'armée autrichienne vint en former le siège. Le général Gillot, qui y commandait, voulant faire une sortie, forma le dessein d'enlever une grande garde autrichienne sans tirer un coup de fusil, afin de mieux surprendre l'ennemi; il en fit part aux divers officiers supérieurs de la place, en leur observant qu'il avait besoin pour ce coup de main d'un officier sur la bravoure et l'intelligence duquel on pût compter. Le chef du quatrième bataillon de l'Eure assura qu'il avait un lieutenant propre à cette entreprise; ce lieutenant était M. Bontemps. Le général le fait aussitôt venir, et lui communique son projet. Il accepte cette mission, à condition qu'on lui accordera cent grenadiers à son choix. Il part à leur tête, et, quelques heures après, il revient avec la grande garde prisonnière. Le général, transporté de joie, l'embrasse, le nomme sur le champ chef du onzième bataillon des Vosges, et bientôt cette promotion est confirmée par le gouvernement.

« L'année suivante, c'est-à-dire en 1794, M. Bontemps obtient le grade de chef de brigade; le 20 avril 1799 il est élevé à celui de général de brigade, et le 25 mai 1804 il est nommé commandant de la Légion d'honneur. Après avoir fait presque toutes les campagnes d'Allemagne, surtout la dernière sous le général Moreau dont il mérita l'estime, il revient dans sa ville natale, où il meurt le 29 octobre 1844, pleuré de ses parents dont il fut le bienfaiteur, et regretté de ses concitoyens. Il a été enterré dans le cimetière de Varrains, où sa famille lui a fait élever un tombeau, sur lequel on pourrait graver ce que Voltaire a dit du cardinal de Joyeuse :

Il prit, quitta, reprit la soutane et l'épée.

« Mais il faudrait ajouter qu'il vécut comme Bayard, sans peur et sans reproche. »

### SUPPRESSION DU DÉPÔT DE MACHINES A LA GARE DE L'ÉTAT

Nous lisons dans le *Courrier de Saumur* :

« On nous informe que le dépôt de machines qui avait été maintenu à la gare de l'Etat, à Saumur, vient d'être supprimé. Les machines ont été envoyées à Thouars pour la plupart, et le reste réparti dans d'autres dépôts.

« Le déplacement de ce matériel et du personnel causera, nous en sommes certains, un préjudice sérieux au quartier de Nantilly. »

Pauvre quartier ! C'est bien fini, en effet, et il est bien probable que, lorsque les travaux de la gare d'Orléans permettront une plus libre circulation des trains, le service qui se fait comme fiche de consolation à Nantilly sera supprimé comme tout le reste.

Que fera-t-on de ce grand terrain ?

Ah ! pauvre quartier de Nantilly, toi qui paraissais destiné à un si bel avenir !...

C'était cependant si simple, il me semble, de construire une gare à Nantilly, à la place de la gare provisoire. La voie, se dirigeant vers Saint-Florent, où il y était établi une station, allait atteindre le pont construit sur la Loire, en face Saint-Lambert, et passait, sans l'emprunter, par dessus la ligne d'Orléans, pour s'en aller comme aujourd'hui sur Vivy, etc.

Mais non, il fallait faire un tunnel de plus d'un kilomètre sous le coteau de Saumur; construire une immense levée pour atteindre la gare d'Orléans; acheter très cher un tronçon de ligne à cette même Compagnie, et tout cela pour le bon plaisir de dépenser inutilement 4 ou 5 millions, laissant tomber quelques centaines de mille francs dans la poche de gros bonnets d'ingénieurs qui avaient besoin de percer quelque chose.

Et voilà comment, à force de percer de cette façon, on nous fera faire un immense trou... dans la lune.

### MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Nous apprenons que le nommé Guillaume Guillemot, âgé de trente-trois ans, chauffeur aux tramways de Nantes, qui, le 30 juillet dernier, tenta de tuer, à Saumur, sa femme en tirant sur elle un coup de revolver, vient d'être mis en liberté provisoire.

Il passera aux prochaines assises de Maine-et-Loire.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

A l'audience de samedi dernier a été jugée une affaire d'attentats à la pudeur.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

L'auteur de ces attentats est un nommé Laurent Bouchet, âgé d'une cinquantaine d'années, et exerçant le métier de pêcheur à Varennes.

Ce malheureux, en se voyant découvert, aurait pris la fuite et aurait été arrêté à Lille, au moment où il se préparait à passer la frontière.

Il a été condamné à quinze mois de prison et 200 fr. d'amende.

### NOMINATION D'INSTITUTRICE

M<sup>lle</sup> Houillot, institutrice titulaire adjointe à Angers, est nommée institutrice titulaire à Forges.

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Pierre fit encore une tentative. Il aurait voulu acquérir, par la bénédiction nuptiale, le droit de donner son nom à la chère aimée. Mais Jeanne se refusa encore à ce désir. Un soir qu'assise sur le seuil de sa petite maison elle contemplant la mer, l'unique paysage dont ses yeux pussent se réjouir, elle prit doucement la main de l'officier qui, les paupières lourdes de larmes, la regardait du morne regard des désespoirs.

— Pierre, dit-elle avec un tendre sourire, je connais mieux votre cœur que vous-même. Ne vous en blessez pas, surtout. Je vais mourir; mais la mort ne sera pour moi qu'une délivrance. J'entrerai dans ce monde pur où tous les amours se sanctifient à la flamme de l'amour divin. Cet instant de notre terrestre existence nous sera compté comme un temps de bénédiction. Vous me survivrez, parce que

vous devez me survivre: c'est la loi de Dieu. Quand les jours, les semaines, les mois, les années auront glissé sur ma tombe, les mêmes fleurs qui s'épanouiront sur mon sépulcre jeteront leur éclat et leur parfum dans votre cœur. Alors, la vie reprendra ses droits. Le baume de l'oubli aura calmé votre douleur, cicatrisé la plaie de votre âme, et vous aimerez de nouveau, comme vous devez, comme vous pouvez aimer.

— Jeanne !... protesta l'officier dans un sanglot.

Derechef elle sourit.

— Chut ! ne pleurez pas. C'est la loi, vous dis-je. Je vais mourir. Les morts ignorent la jalousie et les misérables passions de ce monde. Laissez-moi faire. Dieu m'accordera, vous verrez, de vous trouver moi-même l'étue de la destinée, de vous amener celle qui devra être la compagne de vos bons et de vos mauvais jours.

Et, lentement, avec une suave mélancolie de la voix, elle ajouta :

— Celle-là sera la Jeanne véritable, celle qui doit être unie à votre existence, et à laquelle toute votre vie appartiendra. Moi, je ne suis déjà plus qu'un souvenir, presque un

songe. Vous aimerez... l'autre, et, tous deux ensemble, vous prierez pour moi.

Que répondre à ces douces et cruelles paroles ? Pierre enveloppa du plus intense, du plus touchant respect, les suprêmes instants de la mourante. Il put à loisir savourer l'agonie de Jeanne. Au reste, ce ne fut point une agonie. Dieu fit grâce à la sainte des affres du passage. Elle s'envola dans une gloire, sous les rayons d'un crépuscule admirable, effeuillant de ses mains presque raides toute une corbeille de roses grimpances au pied de la statue de Notre-Dame-des-Flots, dont sa piété avait orné le dessus de la porte.

Voici comment se fit la chose :

D'un petit geste qui lui était familier, elle avait renvoyé Pierre et sa mère, ne voulant point qu'ils la vissent mourir. Et à peine s'étaient-ils éloignés de quelques pas qu'un soupir les rappela brusquement.

Ils tombèrent à genoux aux côtés du fauteuil de la malade, chacun prit une des mains encore tièdes, aux ongles desquels des pétales roses s'étaient fixés. La vierge était renversée sur le dossier.

Les grands yeux ouverts embrassaient l'infini de la mer; les lèvres, à peine écartées,

avaient un sourire céleste. C'était fini. L'âme montait sans doute dans l'azur sans limites, plus haut, toujours plus haut, vers Dieu.

Telle fut la fin de ce roman de larmes. Le curé de Granville emmena son clergé dans les îles. Ce fut Yvon Toulfran qui guida ce cortège en pleine mer. Combien de gens de la côte accoururent sur le sauvage rocher pour prêter au chevet de la jeune fille ? De la demeure à la fosse, creusée dans le flanc du granit, il n'y avait pas deux cents mètres.

On fit à la bière un chemin de palmes et de fleurs. Tout ce qu'un mois radieux verse de joyaux à la nature fut répandu sur cette tombe immaculée, et Jeanne descendit dans le grand repos au chant des prières d'allégresse, au parfum des roses mêlé au parfum de l'encens.

Une large pierre scella la couche virgine, et nuit et jour le cantique de l'Océan berça ce sommeil de la morte d'amour.

Le récit du matelot toucha profondément son auditoire. Seule, Mme Dumarroy affecta d'en saluer la conclusion par une réflexion sarcastique qu'elle accompagna d'un sourire.

— Voilà une touchante élogie, mais qui me

**NOMINATIONS D'INSTITUTEURS**

Sont nommés instituteurs titulaires :  
 A Saint-Rémy-la-Varenne, M. Guitonneau, instituteur à Chemellier ;  
 A Loiré, M. Jacob, instituteur à Bouillé-Ménard ;  
 A Bouillé-Ménard, M. Goujon, instituteur à Grugé-l'Hôpital ;  
 A Grugé-l'Hôpital, M. Bannier, instituteur à Saint-Martin-du-Fouilloux ;  
 A Saint-Martin-du-Fouilloux, M. Pilet, instituteur à Cnaault ;  
 A Cnaault, M. Guéris, instituteur-adjoint à Courléon ;  
 A Courléon, M. Latty, instituteur à Tout-le-Monde ;  
 A Tout-le-Monde, M. Lavauzelle, instituteur-adjoint à Trélazé ;  
 A Morannes, M. Livet, instituteur-adjoint à Angers (école laïcisée) ;  
 A la Salle-de-Vihiers, M. Leroux, instituteur-adjoint à Vernoi.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a décidé que les élèves-maîtres des écoles normales primaires de la classe 1889, qui doivent contracter l'engagement décennal, recevront un congé, au moment de leur appel sous les drapeaux.

**LE TEMPS EN OCTOBRE**

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois d'octobre :

Du 1<sup>er</sup> au 5, temps sec. Brises de mer. Température variable au dernier quartier de lune, qui commencera le 5 et finira le 13. D'une gravité relative vers la fin de la période. Série de beaux jours dans les contrées riveraines de l'Océan. Beau temps du 5 au 10 dans les provinces limitrophes de la Manche. Brises diurnes sur l'Océan le 9 et le 12. Mer du Nord houleuse aux mêmes époques. Matinées froides dans la région du centre, humides dans celles de l'ouest, du nord-ouest, du nord-est et de l'est. Soirées fraîches.

Froid relatif à la nouvelle lune, qui commencera le 13 et finira le 21. Averses dans les provinces du littoral de l'Océan, notamment dans la presqu'île de Bretagne. Pluie dans la presqu'île de Cotentin et au nord du bassin de la Seine. Vents faibles sur terre et sur mer. Temps favorable en France pour les semailles d'automne.

Grave période pour la France au premier quartier de la lune, qui commencera le 24 et finira le 27. Période alternativement pluvieuse, ventuse et neigeuse; ventuse et neigeuse pour les contrées riveraines de la Baltique, de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande. Crue générale des cours d'eau vers la fin de la période. Inquiétudes à concevoir. Mauvais temps sur l'Océan, notamment du 23 au 24. Relâches maritimes dans tous les ports du continent européen et dans ceux du nord-ouest du littoral africain. Tempêtes à redouter au large de l'Océan entre les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> degrés de

longitude. Ports des côtes du Finistère peu abordables.

Assez belle période pour la région méridionale de la France à la pleine lune, qui commencera le 27 et finira le 4 novembre. Froid humide dans les provinces du littoral de l'Océan et de la Manche. Vent fort sur terre et sur mer le 27 et le 30.

Mois mauvais du 21 au 27. Chasse à courre favorisée par le temps du 1<sup>er</sup> au 21. Gelées automnales peu graves dans la région de l'Ouest.

Labours faciles dans la première quinzaine du mois. Ensemencements faits dans de mauvaises conditions du 24 au 31. — Etat sanitaire médiocrement satisfaisant en France et en Europe, par suite de la grande variabilité de la température. — Navigation difficile, plus particulièrement sur la mer du Nord, la Manche, l'Océan et la Méditerranée centrale et occidentale.

Voici les prédictions de Nick pour le même mois :

Les conditions astronomiques varient peu : le mois d'octobre aura une certaine analogie avec le précédent sur la France et sur l'Europe.

La première dizaine présentera un temps mixte relativement assez beau, avec accalmies et éclaircies, particulièrement sur la zone méridionale, puis coups de vent, grains ou orages épars, tantôt sur une région, tantôt sur une autre, vers les « 1<sup>er</sup> (?), 3, 5, 7, 9, 10 », avec les radiations solaires encore vives pendant les éclaircies, nuits fraîches, variations brusques de température.

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables, pour le mois d'octobre :

Vers les « 11 (?), 12, 13, 15 », vers les « 17, 18 (?), 19 », vers les 20, 21 (?), 22, 23, 24 », vers les 25, 27 (?), 29, 31. »

Tantôt sur une zone ou région, tantôt sur une autre, et particulièrement sur les zones du nord et du centre, mais jamais partout à la fois, comme l'admettent naïvement un grand nombre de personnes, peu versées dans l'étude de la météorologie, lesquelles supposent que toutes les dates que j'indique devraient être marquées par des perturbations régulièrement partout, ce qui est tout simplement absurde.

Des gelées blanches se produiront probablement du 26 au 31 sur les zones du centre et du nord notamment.

Mes prévisions représentent la moyenne du temps probable pour l'ensemble de la France et de l'Europe et non pour une localité quelconque, chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

**ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS**

Une session d'examens pour la réception des Pharmaciens et Herboristes de deuxième classe

et pour la validation de stage des élèves en pharmacie, s'ouvrira au mois de novembre prochain, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'École, à Angers, chez M. le docteur Jagot, rue d'Alsace, 1, du 5 au 20 octobre. Le registre d'inscription est clos ledit jour, afin que les listes des candidats, dont l'inscription est régulière, soient adressées immédiatement au président de la session des examens, qui fixera le jour où commenceront les opérations des jurys.

Un *Bulletin de versement*, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce *Bulletin de versement*, les droits seront reçus à la caisse de M. le percepteur de la division Est d'Angers, 34, rue Procust, de 9 heures du matin à 3 heures.

Les familles des étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement supérieur des autres départements ont la faculté d'effectuer aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances, les versements des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du *Bulletin de versement*, et il en sera délivré un récépissé que les ayants droit produiront au secrétariat de l'École.

Angers, le 3 octobre 1890.

Le Directeur, LEGLUDIC.

ANGERS. — Mercredi matin, le nommé François Le Grom, ouvrier de fabrique chez M. Max Richard, à l'usine de la Madeleine, est tombé d'une hauteur de dix mètres environ sur le pavé, au moment où il allait prendre son travail.

C'est par suite d'un faux pas dans une échelle que le malheureux a fait cette terrible chute et il s'est fracturé le crâne.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le Dr Tesson, le blessé a été transporté à l'hôpital, où il est mort en arrivant.

Le Grom habitait route de Paris; il n'avait que vingt et un ans.

Les permis de chasse. — Dans l'arrondissement d'Angers, le nombre des permis de chasse, délivrés à la date du 1<sup>er</sup> octobre, est de 4,190.

À la même époque, l'an dernier, ce nombre n'atteignait que le chiffre de 4,140.

**UN REMÈDE**

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Le récit de la mort récente d'une jeune fille, causée par la piqûre d'une guêpe dans la bouche en mangeant des fruits, m'a suggéré la pensée de faire connaître, par la voie du *Messageur*, le moyen de conjurer un si funeste effet.

trois galons, — ces messieurs sont le père et les amis de la demoiselle que vous avez sauvée.

Pierre parut étonné.  
 — Mais, je n'ai sauvé personne, ce me semble.

Ce fut Jeanne en personne qui, se montrant tout à coup, répondit :

— Pardon, monsieur, ne détruisez pas la légende, s'il vous plaît.

Le jeune homme s'inclina :

— Mademoiselle, puisque c'est votre ordre, je respecterai la... légende; mais, en vérité, il me semble que voilà beaucoup de monde pour l'accréditer.

En ce moment, M. de Buheil tendit la main à l'ex-officier de marine.

— Monsieur, permettez-moi de vous dire que, pour moi, l'histoire vaut mieux que la légende. Je suis le père de Mlle de Buheil. Je vous devais des remerciements pour votre exquise urbanité à l'égard de ma fille, et je m'empresse de vous les apporter, en ajoutant qu'ils ne sauraient acquitter ma reconnaissance.

(A suivre.)

» Il suffit de se gargariser la bouche avec de l'eau arnikée que l'on avale ensuite.

» Je certifie avoir été témoin, dans plusieurs cas, des résultats aussi heureux que prompts de l'emploi de ce remède simple et à la portée de tout le monde. »

H. M.

Dans une étude de notaire, le principal clerc interpelle un client, paisiblement assis auprès du poêle :

— C'est bien vous qui êtes mandataire ?  
 — Non, monsieur, je suis bandagiste.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

**REVALESCIÈRE**  
 Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GARRINO, Curé doyen de Cotte (Hérault).

Rapport du Docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par elle. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers.

**LE LAPIN**  
 MÉDAILLE D'OR  
 PAPIER  
 CIGARETTES  
 EXTRA-SUPÉRIEUR  
 C. DUC  
 PLACE BELLECOUR, 13, LYON  
 PARIS - LYON - ANVERS



Maison BOUCHET, J. COUTARD, Successeur  
 Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils couleront si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R... qui favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.  
 Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.  
 La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
 28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours  
 Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70  
 — Génie extra... — 85  
 — Double pression... — 95  
 Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... — 1.10  
 Par 5 kil. en sortie, remise des droits.  
 Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.  
 Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

Paul GODET, propriétaire-gérant.

paraît assez mal placée au début d'une digestion !

Jeanne ne put s'empêcher de hausser les épaules. Elle prétextait un peu de fatigue pour se retirer un instant dans sa chambre. Puis, là-haut, la rêverie s'emparant d'elle, elle fit savoir que, son malaise persistant, elle ne descendrait pas de la soirée.

Pendant ce temps, la bonne nouvelle s'était répandue dans tout Granville, et les compliments affluaient à la villa. Le lendemain il en fut de même, et toute la journée de Jeanne se passa à recevoir les hommages des visiteurs et à les en remercier. Elle le fit de très bonne grâce, disant gaiement qu'elle préférerait voir ce concours du food d'un fauteuil que du fond d'une bière.

**VIII**

Trois jours après, au saut du lit, Mlle de Buheil décidait son père à entreprendre une course aux îles Chausey pour remercier M. L'Olonois de son hospitalité.

La proposition trouva le financier tout à fait dispos. Sur-le-champ, il fit prévenir le patron Yvon Toulfran et retenir le cotre pour lui et ses amis.

Il va sans dire que les quatre courtisanes de

Jeanne étaient rentrés en faveur. L'Anglais avait fait un *med culpa* très sincère; les autres, y compris Hautfrion, avaient manifesté une contrition presque aussi parfaite de leur étourderie. Jeanne avait tout aussitôt pardonné. Ces messieurs furent donc de la partie.

On appareilla par le plus beau temps du monde. Le vent tenait toujours au sud-est, on franchit les six milles en une heure et quart. Le Grand-Bouf fut accueillant pour ses visiteurs, qui y prirent pied, la mer à son plein rendant l'accès de l'îlot tout à fait facile.

Ce fut une véritable surprise pour Pierre L'Olonois de voir débarquer tout ce monde sur son rocher. A distance, il n'avait pu reconnaître les visages. D'ailleurs, à ce moment-là même il s'entretenait avec un officier de marine, et comme Jeanne, un peu troublée par par les souvenirs et par le récit des jours précédents, fermait la marche en compagnie de Mmes Berthiaux et Dumarroy, le jeune homme ne l'avait point aperçue.

Il se leva donc pour recevoir Yvon qui, précédant les hommes de quelques pas, s'avancait, son bonnet à la main.

— Capitaine, — dit celui-ci, toujours plein de respect pour celui qu'il avait vu porteur de

Froment-commerce, Phectolitre	18 75	Beuf ou vache, le kil.	1 50
id. halle (moyenne)	18 40	Vean	2 —
Méteil	14 70	Mouton	2 40
Seigle	10 95	Porc	1 60
Orge	10 60	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	9 —
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	23 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 —
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 95
Noix	17 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	45 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	40 —
Son	12 —	Paille	30 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	55 50	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog. 500	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	24

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 95 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 60 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-

nonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Septembre 1890.

Versements de 84 déposants (14 nouveaux), 27,696 fr. 71.  
Remboursements, 17,913 fr. 21.

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE

Aux enchères publiques  
A JALESNES, commune de Vernantes.

1<sup>er</sup> Le DIMANCHE 12 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Treize vaches, deux génisses, un taureau, vingt-neuf porcs, cinq truies, poules, poulets, trois juments, deux chevaux, charrettes, tombereau, carriole, herse, charrues, rouleau, harnais, chaudières, moulin à bluter, tarare, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux RAPICAULT-LECHAT.

2<sup>e</sup> Et le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux taureaux, une jument de cinq ans, une pouliche, un poulain, deux juments de trait, vingt-quatre porcs, trois truies; poulets, lapins, oies, canards; charrettes, charrues, herse, tombereaux, carrioles, harnais, tarare; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOUIN-PERRIAU.

Au comptant, plus 40 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

Après décès

Le LUNDI 6 octobre 1890, à 1 heure du soir, dans une maison à Saumur, rue de la Petite-Bilange, où sont décédés M. et M<sup>me</sup> Bouchereau,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, tables, guéridons, commode Louis XV en bois de rose, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux.

Articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

**CLERC** Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le SAMEDI 4 octobre 1890, à midi, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> LELIÈVRE,

UNE MAISON

Sise au bourg de Villebernier,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve CORDIER-BÉCHET.

Mise à prix : 2,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur. (700)

M<sup>lle</sup> HUTT, professeur de piano et de chant, demeure maintenant, 52, Grand'Rue, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
CÉLESTINS — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTEVILLE — Affections comme Célestins.  
Administration de la Compagnie Fondateur :  
1873, 8, Boulevard Montmartre  
EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etreennes du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, **Glaces, Tableaux, Gravures anglaises** et de **Goupil**, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bonneterie** : Bas, Chaussures, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie** : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « *Une des Curiosités de Saumur* ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	1 40
Galantine de volailles truffée	—	2 50 et 4 25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2 75 et 4 50
Pâté de foie gras truffé	—	1 40 et 2 —
Mortadell de Bologne	—	1 40 et 2 25
Galantine de bœuf	—	1 50 et 2 75
— de jambon	—	2 50
Langue de bœuf	—	—

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 50	Banque de France	4290 —	Orléans	1847 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	—	Compagnie parisienne du Gaz	526 —
3 0/0 amortissable	95 25	Banque d'Escompte	535 —	Ouest	1515 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	469 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	401 50
4 1/2 1883	106 05	Comptoir national d'Escompte	633 75	Compagnie parisienne du Gaz	1050 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	34 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1300 —	Transatlantique	1470 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	33 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	549 50	Crédit Industriel et Commercial	635 —	Canal de Panama	625 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 —	— obligations à lots	603 —
— 1865 4 0/0	535 —	Crédit Lyonnais	785 —	— Suez	2395 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	468 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	—	Crédit Mobilier	450 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	408 75	Dépôts et Comptes courants	601 25	Autrichien 4 0/0 or	97 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500	437 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 —
— 1875 4 0/0	543 —	Société Générale	507 50	Dette d'Egypte 6 0/0	493 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	440 —	— 1889 4 0/0	99 10
— 1876 4 0/0	538 —	Est	910 —	Extérieur 4 0/0	78 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	440 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1876 3 0/0	405 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1490 —	Hongrie 4 0/0 or	91 50	Nord 3 0/0 r. à 500	449 50	— 2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	537 —	Midi	1300 —	Italie 5 0/0	94 50	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	440 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 —
				Portugal 4 1/2 1888	467 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	441 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—